



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

Arrêté n° BCTE 2023/56 du 3 mai 2023 portant déclaration d'utilité publique du projet d'extension de la zone d'activités économiques de « La Gare » à Bas-en-Basset et cessibilité des parcelles nécessaires à sa réalisation au profit de la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron

LE PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
VU le code de l'urbanisme ;
VU le décret du président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Éric Etienne en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
VU le décret du président de la République du 8 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Antoine Planquette en qualité de secrétaire général de la préfecture de Haute-Loire ;
VU l'arrêté préfectoral n° SG/Coordination 2022-40 en date du 23 août 2022 portant délégation de signature à M. Antoine Planquette, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;
VU la délibération du 15 mars 2022 du conseil communautaire de la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron autorisant le président à demander au préfet l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité du foncier pour le projet d'extension de la zone d'activités économiques de « la Gare » à Bas-en-Basset ;
VU l'arrêté préfectoral n° BCTE 2022/126 du 26 octobre 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité du foncier pour le projet d'extension de la zone d'activités économiques de « la Gare » à Bas-en-Basset ;
VU le dossier de l'enquête publique, le rapport, le procès-verbal, les conclusions et l'avis favorable du commissaire-enquêteur assorti de recommandations à l'issue de l'enquête qui s'est déroulée du 21 novembre 2022 au 20 décembre 2022 ;
VU les pièces constatant que l'avis d'ouverture a bien été publié et affiché à la mairie de Bas-en-Basset et qu'il a été inséré dans deux journaux d'annonces légales du département huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci ;
VU le courrier du président du PETR de la Jeune Loire du 16 février 2023 ;
VU que le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité du foncier ainsi que les registres ont été déposés du 21 novembre 2022 au 20 décembre 2022 inclus en mairie de Bas-en-Basset ;
VU l'exposé des motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération annexé à l'arrêté ;
VU le plan et les états parcellaires ;
VU la liste des propriétaires concernés ;
VU les notifications individuelles parvenues à leurs destinataires, conformément à l'article R.131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
VU le courrier du président de la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron du 30 mars 2023 sollicitant la délivrance d'un arrêté préfectoral d'utilité publique et de cessibilité des emprises nécessaires au projet d'extension de la zone d'activités économiques de « La Gare » à Bas-en-Basset ;

CONSIDÉRANT le caractère d'utilité publique, au profit de la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron, du projet d'extension de la zone d'activités économiques de « La Gare » à Bas-en-Basset ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Haute-Loire ;

A R R E T E

Article 1 -

Est déclarée d'utilité publique, le projet d'extension de la zone d'activités économiques de « La Gare » à Bas-en-Basset au profit de la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron.

Article 2 -

La communauté de communes Marches du Velay Rochebaron est autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les immeubles nécessaires à la réalisation du projet susvisé.

Article 3 -

Sont déclarées cessibles au profit de la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron, conformément au plan parcellaire ci-annexé, les immeubles désignés sur les états parcellaires joints au présent arrêté.

Article 4 -

L'expropriation des immeubles nécessaires devra être réalisée dans un délai de cinq années à compter de la date du présent arrêté.

Article 5 -

En cas d'acquisition par voie d'expropriation, le présent acte valant cessibilité devra être transmis par le préfet de la Haute-Loire au greffe du juge de l'expropriation dans un délai de six mois à compter de la date du présent arrêté faute de quoi les dispositions du présent arrêté portant cessibilité deviendront caduque. A défaut, un nouvel arrêté de cessibilité devra intervenir dans le délai de validité de la déclaration d'utilité publique.

Article 6 -

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Article 7 -

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois à la mairie de Bas-en-Basset. Il sera publié au recueil des actes administratifs et mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Haute-Loire.


Il appartient à la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron de notifier le présent arrêté aux propriétaires intéressés.

Article 8 -

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, Monsieur le président de la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron, le maire de Bas-en-Basset sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Puy-en-Velay, le 3 mai 2023

le préfet,



Eric ETIENNE

**PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE « LA GARE » À
BAS-EN-BASSET AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHES DU VELAY ROCHEBARON**

**MOTIFS ET CONSIDÉRATIONS JUSTIFIANT LE CARACTÈRE D'UTILITÉ PUBLIQUE
DE L'OPÉRATION**

PRÉSENTATION DU PROJET

La communauté de communes Marches du Velay Rochebaron a sollicité, à son profit, la déclaration d'utilité publique pour le projet d'extension de la zone d'activités économiques de « La Gare » à Bas-en-Basset .

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité du foncier s'est déroulée du 21 novembre 2022 au 20 décembre 2022. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la déclaration d'utilité publique assorti de deux recommandations :

- vérifier que les hypothèses démographiques non avérées du SCOT n'impactent pas les besoins fonciers qu'il fixe ;
 - des précisions sont à apporter sur les mesures d'accompagnement destinées à protéger les activités économiques et agricoles existantes ainsi que ceux qui en vivent.
- Pour l'enquête parcellaire, il a émis un avis favorable sans réserve.

INTÉRÊT DE L'OPÉRATION :

La réalisation de ce projet permettra :

- Anticiper le projet d'extension de la zone d'activités économiques de « La Gare » à Bas-en-Basset
- Anticiper et répondre aux sollicitations des entreprises endogènes et exogènes pour être en capacité de leur proposer au plus vite du foncier aménagé disponible, utile à leur création ou extension sur le territoire communal de Bas-en-Basset,
- Plus généralement, faire face aux besoins de foncier liés au développement économique du territoire intercommunal à proximité des axes structurants du département,
- Respecter la cohérence de programmation des extensions ou création de zones en fonction de leur faisabilité et en regard des conclusions de « l'étude foncière de développement économique » de 2018-2019,
- Respecter les orientations du projet de territoire et la planification donnée par les documents d'urbanismes du territoire.

CONCLUSION :

Compte tenu des éléments susvisés et de l'avis favorable du commissaire enquêteur, l'utilité publique du projet apparaît tout à fait justifiée.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE 2023/56 du 3 mai 2023

le préfet,



Eric ETIENNE

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00147 00001-CG

Opération : Extension ZAE La Gare BAS-EN-BASSET
Commune de Bas-en-Basset

IDENTIFICATION DES PARTIES

PROPRIETAIRE

- Monsieur PERRIN François Jacques, Retraité
né le 22/09/1946 à FRAISSES (42)
époux de Madame MONCHALIN Danielle Anna Augustine
marié le 24/12/1970 à YSSINGEAUX (43)
demeurant 1 Chemin des Bachats - BAS EN BASSET (43210)

Ci-après dénommé **l'EXPROPRIÉ**

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON
ZA de la Borie – BP 70060 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
Immatriculé au SIREN sous le numéro 200073427, représenté par Monsieur Xavier DELPY, Président.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Deux parcelles de terrain, sur le territoire de la Commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), cadastrées tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Numéro du plan
			Lieu-dit ou Rue	Surf m ²	
AK	524	P	Champs dou Mai	4990	1
AK	569	L	Champs dou Mai	1580	2
Total en m ² :				6 570	

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :
Attestation après décès reçue par Maître SABATIER, le 21/03/1981, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le 27/04/1981, volume 6382 n°29.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de (15 308,10 €) QUINZE MILLE TROIS CENT HUIT EUROS ET DIX CENTIMES.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE
2023/56 du 3 mai 2023

Le Préfet,


Eric ETIENNE -

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00147 00002-CG

Opération : Extension ZAE La Gare BAS-EN-BASSET
Commune de Bas-en-Basset

IDENTIFICATION DES PARTIES

PROPRIETAIRE DECEDE

- Madame FOURNIER Marguerite Madeleine, Religieuse de l'Ordre de St-Joseph
née le 26/07/1917 à MALVALETTE (43)
Célibataire majeure, déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
demeurant 26 rue des Farges - BAS EN BASSET (43210)

Ci-après dénommé **l'EXPROPRIÉ**

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON
ZA de la Borie – BP 70060 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
Immatriculé au SIREN sous le numéro 200073427, représenté par Monsieur Xavier DELPY, Président.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Une parcelle de terrain, sur le territoire de la Commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), cadastrée tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET

Référence cadastrale					Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²	
AK	523	P	Champs dou Mai	2463	3
Total en m ² :				2 463	

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :
Attestation après décès reçue par Maître SABATIER, le 26/01/1980, publiée au Service de la Publicité
Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le 24/03/1980, volume 6059 n°1.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de (5 738,79
€) CINQ MILLE SEPT CENT TRENTE-HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTIMES

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE
2023/56 du 3 mai 2023

Le Préfet,



Eric ETIENNE

Aux termes des recherches effectuées par l'expropriation conformément aux dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment en application des articles L.311.2 – L 311.3 et R.131.7 seuls les héritiers présumés désignés ci-dessous ont pu être identifiés.

HERITIER PRESUME

- Monsieur GAUCHER Jean-Paul Ambroise, Retraitée
né le 02/09/1945 à SAINT ETIENNE (42)
époux de Madame COUTAREL Marie-Lise Chantal Bernadette
marié le 06/07/1970 à PUY SAINT MARTIN (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant 37 Cote Berthaud - IRIGNY (69540)

HERITIERE PRESUMEE

- Madame GAUCHER Marie-Claude Antoinette, Retraitée
née le 10/06/1948 à SAINT ETIENNE (42)
épouse de Monsieur LAMOUREUX Michel Bernard
mariée le 10/03/1973 à BAS EN BASSET (43)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant 9 Rue Georges Sand - NEUILLY-LÈS-DIJON (21800)

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00147 00003-CG

Opération : Extension ZAE La Gare BAS-EN-BASSET
Commune de Bas-en-Basset

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Madame COTTIER Hélène Marie-Louise Michèle, Laborantine
née le 14/11/1962 à MONISTROL SUR LOIRE (43)
épouse de Monsieur MASSARD Jean Paul
mariée le 19/04/1991 à BAS EN BASSET (43)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant 382 Route de Gournier Haut - MONISTROL SUR LOIRE (43120)

Ci-après dénommé **l'EXPROPRIÉ**

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON
ZA de la Borie – BP 70060 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
Immatriculé au SIREN sous le numéro 200073427, représenté par Monsieur Xavier DELPY, Président.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Trois parcelles de terrain, sur le territoire de la Commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), cadastrées
tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Numéro du plan
			Lieu-dit ou Rue	Surf m ²	
AK	521	P	Champs dou Mai	5650	5
AK	522	P	Champs dou Mai	1759	4
AK	570	L	Champs dou Mai	990	6
Total en m ² :				8 399	

EFFET RELATIF :

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :
Donation-partage reçue par Maître POYET, notaire à Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire) le
31/08/2004, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy-en-Velay (Haute-Loire) le 28/10/2004,
volume 2004P n° 11198.
Réserve droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit des donateurs COTTIER /
BOURGIN.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de (19
569,67 €) DIX-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-NEUF EUROS ET SOIXANTE-SEPT
CENTIMES.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE
2023/56 du 3 mai 2023

Le Préfet

Eric ETIENNE

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00147 00004-CG

Opération : Extension ZAE La Gare BAS-EN-BASSET
Commune de Bas-en-Basset

IDENTIFICATION DES PARTIES

PROPRIETAIRE

- Monsieur COUTANSON Gilles, Employé
né le 20/10/1964 à MONISTROL SUR LOIRE (43)
Divorcé de Madame Roseline CHEVALIER par jugement du Tribunal de Grande Instance du Puy-en-Velay (43) rendu le 16 avril 1993, non remarié.
demeurant Le Roure - BAS EN BASSET (43210)

Ci-après dénommé **l'EXPROPRIÉ**

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON
ZA de la Borie – BP 70060 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
Immatriculé au SIREN sous le numéro 200073427, représenté par Monsieur Xavier DELPY, Président.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Quatre parcelles de terrain, sur le territoire de la Commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), cadastrées tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Numéro du plan
			Lieu-dit ou Rue	Surf m ²	
AK	518	P	Champs dou Mai	463	9
AK	520	P	Champs dou Mai	820	7
AK	571	P	Le Razat	2410	26
AK	610	P	Le Razat	4320	27
Total en m ² :				8 013	

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :
Attestation après décès reçue par Maître PEYRE, notaire à Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire) le 06/05/2002, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le 13/05/2002, volume 2002P n°4046.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de (18 670,29 €) DIX-HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX EUROS ET VINGT-NEUF CENTIMES.de (21 540,00 €) VINGT ET UN MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE
2023/56 du 3 mai 2023

Le Préfet,



Eric ETIENNE

Réf.00147 00005-CG

Opération : Extension ZAE La Gare BAS-EN-BASSET
Commune de Bas-en-Basset

IDENTIFICATION DES PARTIES

INDIVISAIRE

- Madame PERRIER Isabelle Mauricia, Retraitée
née le 14/03/1955 à LYON CEDEX 02 (69)
Célibataire majeure, déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
demeurant Villa Serpollière - 20 Chemin du Peillard - SAINT ROMAIN DE JALIONAS (38460)

INDIVISAIRE

- Madame THOLLON Yvette Andrée Renée, Retraitée
née le 11/03/1933 à ANNOISIN CHATELANS (38)
Veuve de Monsieur PERRIER Maurice Henri, non remariée.
demeurant 20 Chemin du Peillard - SAINT ROMAIN DE JALIONAS (38460)

INDIVISAIRE

- Madame PONTVIANNE Chantal Claude Huguette, Retraitée
née le 12/04/1950 à FIRMINY (42)
épouse de Monsieur GOYO Bernard Jean Joseph
mariée le 14/04/1973 à UNIEUX (42)
demeurant Le Garay de la Croix - MONISTROL SUR LOIRE (43120)

INDIVISAIRE

- Monsieur PERRIER Rodolphe Jean Marcel, Architecte
né le 08/09/1958 à LYON CEDEX 07 (69)
époux de Madame EL AÂFI Wafa
marié le 14/02/2011 à MARRAKECH (MAROC)
demeurant 281 Chemin Beptenaz - CREMIEU (38460)

INDIVISAIRE

- Madame PERRIER Annick Louise, Retraitée
née le 28/05/1953 à LYON CEDEX 02 (69)
épouse de Monsieur MARTIN Alain Roger
mariée le 02/07/1997 à SAINT ROMAIN DE JALIONAS (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union et actuellement soumis sous le régime contractuel de la séparation de biens
pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître POMMEROL André, notaire à
PONT DE CHERUY (Isère), le 12/01/1985, préalablement à leur union.
demeurant 15 rue de la Poyat - HIERES SUR AMBY (38118)

INDIVISAIRE DECEDE

- Monsieur PERRIER Robert Elie Claudius, Retraité
né le 14/09/1931 à AUREC SUR LOIRE (43)
époux de Madame COTTAREL Simone Marie-José
marié le 02/08/1955 à VILLEMORIEU (38)
demeurant Ville - VILLEMORIEU (38460)

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON
ZA de la Borie – BP 70060 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
Immatriculé au SIREN sous le numéro 200073427, représenté par Monsieur Xavier DELPY, Président.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Une parcelle de terrain, sur le territoire de la Commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), cadastrée tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET

Référence cadastrale				Surf m ²	Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue		
AK	519	P	Champ dou Mai	870	8
Total en m ² :				870	

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :

Du chef de Madame PERRIER Yvette née THOLLON, Madame MARTIN Annick née PERRIER, Madame PERRIER Isabelle, Monsieur PERRIER Rodolphe

Attestation après décès reçue par Maître PERROT, notaire à Lagnieu (Ain) le 25/02/2009, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le 29/05/2009, volume 2009P n°4496.

Du chef de Madame GOYO Chantal née PONTVIANNE

- Attestation après décès reçue par Maître GERENTON, notaire à Monistrol sur Loire (Haute-Loire) le 22/10/1993, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le 03/01/1994, volume 1994P n°20.

Du chef de Monsieur PERRIER Robert

- Attestation après décès reçue par Maître GERENTON, notaire à Monistrol sur Loire (Haute-Loire) le 22/10/1993, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le 03/01/1994, volume 1994P n°18.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de (2 027,10 €) DEUX MILLE VINGT-SEPT EUROS ET DIX CENTIMES.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE
2023/56 du 3 mai 2023

Le Préfet,



Eric ETIENNE

Aux termes des recherches effectuées par l'expropriation conformément aux dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment en application des articles L.311.2 – L.311.3 et R.131.7 seuls les héritiers présumés désignés ci-dessous ont pu être identifiés.

HERITIER PRESUME DE MR PERRIER Robert
- Monsieur PERRIER Gérard Gabriel Henri, Retraité
né le 10/12/1956 à LYON CEDEX 07 (69)
demeurant 18 Rue des Pierres Sèches - VILLEMORIEU (38460)

HERITIERE PRESUMEE DE MR PERRIER ROBERT
- Madame PERRIER Sylvie Michèle Marinette
née le 26/06/1959 à LYON CEDEX 07 (69)
épouse de Monsieur NEYRET Michel Claude Pascal
mariée le 10/08/1991 à LEYRIEU (38)
demeurant 1290 Route de la Balme - LEYRIEU (38460)

USUFRUITIERE PRESUMEE DE MR PERRIER Robert
- Madame COTTAREL Simone Marie José
née le 16/06/1931 à LYON CEDEX 04 (69)
Veuve de Monsieur PERRIER Robert, non remariée.
demeurant 1 Rue du Château de Mallin - VILLEMORIEU (38460)

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00147 00006-CG

Opération : Extension ZAE La Gare BAS-EN-BASSET
Commune de Bas-en-Basset

IDENTIFICATION DES PARTIES

PROPRIETAIRE

- Monsieur SABOT Claude Christian, Retraité
né le 05/10/1950 à MONISTROL SUR LOIRE (43)
époux de Madame FURGAL Marie Agnès
marié le 07/07/1972 à ETZLING (57)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant Le Mail - 4 cours des Marronniers - FIRMINY (42700)

Ci-après dénommé **l'EXPROPRIÉ**

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON
ZA de la Borie – BP 70060 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
Immatriculé au SIREN sous le numéro 200073427, représenté par Monsieur Xavier DELPY, Président.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Une parcelle de terrain, sur le territoire de la Commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), cadastrée tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET					Référence cadastrale	Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²		
AK	517	P	Champs dou Mai	1330		10
				Total en m ² :	1 330	

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :
Donation-partage reçue par Maître GUIBERT, notaire au Chambon-Feugerolles (Loire) le
24/04/1997, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy-en-Velay (Haute-Loire) le 18/06/1997,
volume 97P n° 6170.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de (3 098,90 €) TROIS MILLE QUATRE-VINGT-DIX-HUIT EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE
2023/56 du 3 mai 2023

Le Préfet,



Eric ETIENNE

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00147 00007-CG

Opération : Extension ZAE La Gare BAS-EN-BASSET
Commune de Bas-en-Basset

IDENTIFICATION DES PARTIES

PROPRIETAIRE

- Madame COTTIER Anne-Marie, Attaché Territorial
née le 10/09/1969 à MONISTROL SUR LOIRE (43)
épouse de Monsieur MURGUE Frédéric Georges Marie
mariée le 28/12/2013 à SAINT ETIENNE (42)
sous le régime contractuel de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître DENIEUL, notaire à Saint-Etienne (Loire), le 13/11/2013 préalablement à leur union.
demeurant 9 rue Alleon Dulac - SAINT ETIENNE (42100)

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIÉ**

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON
ZA de la Borie – BP 70060 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
Immatriculé au SIREN sous le numéro 200073427, représenté par Monsieur Xavier DELPY, Président.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Trois parcelles de terrain, sur le territoire de la Commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), cadastrées tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET					
Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Numéro du plan
			Lieu-dit ou Rue	Surf m ²	
AK	516	P	Champs dou Mai	1820	11
AK	713	P	Champs dou Mai	640	12
AK	714	P	Champs dou Mai	4810	13
Total en m ² :				7 270	

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :
Donation-partage reçue par Maître POYET, notaire à Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire) le 31/08/2004, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy-en-Velay (Haute-Loire) le 28/10/2004, volume 2004P n° 11198.
Réserve droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit des donateurs COTTIER / BOURGIN.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de (16 939,10 €) SEIZE MILLE NEUF CENT TRENTE-NEUF EUROS ET DIX CENTIMES.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE
2023/56 du 3 mai 2023

Le Préfet,



Eric ETIENNE

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00147 00008-CG

Opération : Extension ZAE La Gare BAS-EN-BASSET
Commune de Bas-en-Basset

IDENTIFICATION DES PARTIES

PROPRIETAIRE

- Madame ALLIBERT Elisabeth Aline, Retraitée
née le 08/08/1949 à BAS EN BASSET (43)
épouse de Monsieur SILVESTRO Jean-Pierre Fernand
mariée le 27/06/1975 à BAS EN BASSET (43)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant 18 impasse des Clapiers Chemin de Masse - FUVEAU (13710)

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIÉ**

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON
ZA de la Borie – BP 70060 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
Immatriculé au SIREN sous le numéro 200073427, représenté par Monsieur Xavier DELPY, Président.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Deux parcelles de terrain, sur le territoire de la Commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), cadastrées tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Numéro du plan
			Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
AK	712	P	Champs dou Mai	250	14
AK	729	P	Champ dou Mai	2096	15
Total en m² :				2 346	

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :
Donation-partage reçue par Maître TATONI, notaire à Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire) le 06/12/1999, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy-en-Velay (Haute-Loire) le 02/02/2000, volume 2000P n° 1406.

Réserve droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit de la donatrice PETIOT

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de (5 466,18 €) CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SIX EUROS ET DIX-HUIT CENTIMES.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE
2023/56 du 3 mai 2023

Le Préfet,


Eric ETIENNE.

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00147 00009-CG

Opération : Extension ZAE La Gare BAS-EN-BASSET
Commune de Bas-en-Basset

IDENTIFICATION DES PARTIES

INDIVISAIRE

- Monsieur GAUCHER Jean-Paul Ambroise, Retraité
né le 02/09/1945 à SAINT ETIENNE (42)
époux de Madame COUTAREL Marie-Lise Chantal Bernadette
marié le 06/07/1970 à PUY SAINT MARTIN (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant 37 Cote Berthaud - IRIGNY (69540)

INDIVISAIRE

- Madame GAUCHER Marie-Claude Antoinette, Retraîtée
née le 10/06/1948 à SAINT ETIENNE (42)
épouse de Monsieur LAMOUREUX Michel Bernard
mariée le 10/03/1973 à BAS EN BASSET (43)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant 9 rue Georges Sand - NEUILLY-LÈS-DIJON (21800)

Ci-après dénommé **l'EXPROPRIÉ**

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON
ZA de la Borie – BP 70060 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
Immatriculé au SIREN sous le numéro 200073427, représenté par Monsieur Xavier DELPY, Président.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Une parcelle de terrain, sur le territoire de la Commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), cadastrée tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET

Référence cadastrale				Surf m ²	Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue		
AK	580	T	Le Razat	3978	20
Total en m ² :				3 978	

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :
Attestation après décès reçue par Maître POYET Jean, notaire à Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire) le 02/09/2008, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le 08/01/2009, volume 2009P n°50.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de (9 268,74 €) NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE-HUIT EUROS ET SOIXANTE-QUATORZE CENTIMES.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE
2023/56 du 3 mai 2023

Le Préfet,



Eric ETIENNE

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00147 00010-CG

Opération : Extension ZAE La Gare BAS-EN-BASSET
Commune de Bas-en-Basset

IDENTIFICATION DES PARTIES

PROPRIETAIRE

- Madame OLLIER Augustine Claudette Marie Thérèse, Retraitée
née le 09/03/1944 à BAS EN BASSET (43)
épouse de Monsieur GUERIN Jean Paul Baptiste
mariée le 17/02/1968 à BAS EN BASSET (43)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant 13 Route de Gournier - BAS EN BASSET (43210)

Ci-après dénommé **l'EXPROPRIÉ**

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON
ZA de la Borie – BP 70060 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
Immatriculé au SIREN sous le numéro 200073427, représenté par Monsieur Xavier DELPY, Président.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Deux parcelles de terrain, sur le territoire de la Commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), cadastrées
tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Numéro du plan
			Lieu-dit ou Rue	Surf m ²	
AK	578	P	Le Razat	1328	22
AK	579	T	Le Razat	2812	21
Total en m ² :				4 140	

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :
Partage reçu par Maître DURIEUX, notaire associé à Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire) le
25/07/2001, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy-en-Velay (Haute-Loire) le 18/09/2001,
volume 2001P n° 9898.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de (9 646,20
€) NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE-SIX EUROS ET VINGT CENTIMES.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE
2023/56 du 3 mai 2023

Le Préfet,


Eric ETIENNE

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00147 00011-CG

Opération : Extension ZAE La Gare BAS-EN-BASSET
Commune de Bas-en-Basset

IDENTIFICATION DES PARTIES

INDIVISAIRE

- Monsieur MONIER Bernard Marie, Retraité
né le 23/06/1950 à SAINT ETIENNE (42)
Veuf de Madame DEDOB Monique, non remarié.
demeurant 31 Rue du Puits Neuf - VILLARS (42390)

INDIVISAIRE

- Monsieur MONIER Jean Gabriel Henri, Retraité
né le 17/04/1955 à SAINT ETIENNE (42)
époux de Madame COUDERC Christine Françoise Raymonde
marié le 08/04/1981 à MONTBRISON (42)
sous le régime contractuel de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître DUSSER, notaire à Montbrison (Loire), le 08/04/1981, préalablement à leur union.
demeurant 18 Rue de Feurs - SAVIGNEUX (42600)

INDIVISAIRE

- Madame MONIER Marie-Noëlle Pierrette, Retraîtée
née le 29/12/1948 à SAINT ETIENNE (42)
Divorcée de Daniel Marie Jean GUYOT par jugement des affaires familiales du TGI de St Etienne rendu le 07 decembre 1995.
Placée sous le régime de curatelle en vertu d'une décision du Juge des Tutelles du Tribunal d'Instance de Saint Etienne, le 26/05/2010.
demeurant Chez Madame TEYSSIER Cécile 190 Rue des Corbes - MARCILLY LE CHATEL (42130)

Ci-après dénommé **l'EXPROPRIÉ**

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON
ZA de la Borie – BP 70060 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
Immatriculé au SIREN sous le numéro 200073427, représenté par Monsieur Xavier DELPY, Président.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Deux parcelles de terrain, sur le territoire de la Commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), cadastrées tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Numéro du plan
			Lieu-dit ou Rue	Surf m ²	
AK	576	T	Le Razat	2932	40
AK	577	P	Le Razat	846	39
Total en m ² :				3 778	

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :
Attestation après décès reçue par Maître DELAIR, notaire à Montbrison (Loire) le 19/06/2015, publiée
au Service de la Publicité Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le 18/11/2015, volume 2015P
n°9179.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de (8 802,74
€) HUIT MILLE HUIT CENT DEUX EUROS ET SOIXANTE-QUATORZE CENTIMES.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE
2023/56 du 3 mai 2023

Le Préfet,



Eric ETIENNE

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00147 00012-CG

Opération : Extension ZAE La Gare BAS-EN-BASSET
Commune de Bas-en-Basset

IDENTIFICATION DES PARTIES

INDIVISAIRE

- Monsieur CHAPERON André Jean Luc, Retraité
né le 23/08/1952 à BAS EN BASSET (43)
Célibataire majeur, déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
demeurant 22 Les Gouttets - PELUSSIN (42410)

INDIVISAIRE

- Monsieur CHAPERON Jean Antoine Roger, Retraité
né le 25/06/1955 à FIRMINY (42)
époux de Madame DAVENEL Bernadette Marie-Pierre
marié le 21/04/2001 à BAS EN BASSET (43)
sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts aux termes de leur contrat de mariage
reçu par Maître VERRIER, Notaire à Maclas (42), le 16/03/2001, préalablement à leur union, non
modifié depuis.
demeurant 38 Route de Lupe - MACLAS (42520)

INDIVISAIRE

- Madame GRANGER Marie Claudia, Retraîtée
née le 09/05/1927 à BAS EN BASSET (43)
épouse de Monsieur BASSON Joseph Marie Maurice
mariée le 30/04/1960 à GREZIEU LA VARENNE (69)
demeurant 22B Le communal Basset - BAS EN BASSET (43210)

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIÉ**

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON
ZA de la Borie – BP 70060 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
Immatriculé au SIREN sous le numéro 200073427, représenté par Monsieur Xavier DELPY, Président.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Quatre parcelles de terrain, sur le territoire de la Commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), cadastrées
tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Surf m ²	Numéro du plan
			Lieu-dit ou Rue			
AK	573	P	Le Razat		1332	23
AK	608	T	Le Razat		6630	44
AK	609	P	Le Razat		2187	43
AK	1129	T	Le Razat		3482	24
Total en m ² :					13 631	

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :

En ce qui concerne la parcelle AK 1129

Acte rectificatif et licitation reçu par Maître DURIEUX, notaire à Monistrol sur Loire (Haute-Loire) le 26/09/2001, publié au Service de la Publicité Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le 04/10/2001, volume 2001P n°10407.

Attestation après décès reçue par Maître POYET, notaire à Aurec sur Loire (Haute-Loire) le 17/10/2016, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le 26/10/2016, volume 2016P n°8601.

Attestation après décès reçue par Maître POYET, notaire à Aurec sur Loire (Haute-Loire) le 17/10/2016, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le 26/10/2016, volume 2016P n°8613.

Attestation rectificative reçue par Maître POYET, notaire à Aurec sur Loire (Haute-Loire) le 24/04/2017, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le 04/05/2017, volume 2017P n°3892.

Attestation rectificative reçue par Maître POYET, notaire à Aurec sur Loire (Haute-Loire) le 24/04/2017, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le 04/05/2017, volume 2017P n°3893.

En ce qui concerne les parcelles AK 573 – 608 – 609

Attestation après décès reçue par Maître POYET, notaire à Aurec sur Loire (Haute-Loire) le 17/10/2016, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le 26/10/2016, volume 2016P n°8613.

Attestation rectificative reçue par Maître POYET, notaire à Aurec sur Loire (Haute-Loire) le 24/04/2017, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le 04/05/2017, volume 2017P n°3892.

Attestation rectificative reçue par Maître POYET, notaire à Aurec sur Loire (Haute-Loire) le 24/04/2017, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le 04/05/2017, volume 2017P n°3893.

Etant ici précisé que Monsieur CHAPERON René né le 21/04/1921 à Maclas (42) est décédé le 20/05/2021 à Maclas (42).

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de (31 760,23 €) TRENTE ET UN MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS ET VINGT-TROIS CENTIMES.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE
2023/56 du 3 mai 2023

Le Préfet,



Eric ETIENNE

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00147 00013-CG

Opération : Extension ZAE La Gare BAS-EN-BASSET
Commune de Bas-en-Basset

IDENTIFICATION DES PARTIES

INDIVISAIRE

- Madame GOURGAUD Andréa Marie Baptistine, Retraitée
née le 01/12/1928 à MONISTROL SUR LOIRE (43)
Veuve de Monsieur CASTELLAZ Renatto Olivo, non remariée.
demeurant Chez Madame LAURELUT Danielle 13 Chemin de Puyferrat - CHANCELADE
(24650)

INDIVISAIRE

- Monsieur MONTEUX Marc Yves, Retraité
né le 18/06/1956 à SAINT ETIENNE (42)
époux de Madame NUARY Marie-Annick Aldine
marié le 31/05/1980 à SAINT ETIENNE (42)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant 4 Allée des Mariniers - ANDREZIEUX BOUTHEON (42160)

INDIVISAIRE DECEDE

- Monsieur VINSON Raymond Joseph, Retraité
né le 06/09/1948 à MONISTROL SUR LOIRE (43)
demeurant Par Maître ZILIC-BALAY Laurence 5 Bis Avenue de la Gare - AUREC-SUR-LOIRE
(43110)

Ci-après dénommé **l'EXPROPRIÉ**

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON
ZA de la Borie – BP 70060 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
Immatriculé au SIREN sous le numéro 200073427, représenté par Monsieur Xavier DELPY, Président.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Une parcelle de terrain, sur le territoire de la Commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), cadastrée tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET

			Référence cadastrale		Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²	
AK	575	P	Le Razat	1897	42
				Total en m ² :	1 897

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :

En ce qui concerne Monsieur VINSON Raymond

Attestation après décès reçue par Maître JOLIMOY, Notaire à Aurec-sur-Loire (Haute-Loire) le 07/01/1989, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy-en-Velay (Haute-Loire) le 27/02/1989, volume 8715 ' n° 6.


En ce qui concerne Madame CASTELLAZ Andréa et Monsieur MONTEUX Marc
Partage reçu par Maître ZILIC BALAY Laurence, notaire à Aurec-sur-Loire (Haute-Loire) le
21/05/2016, publié au Service de la Publicité Foncière du Puy-en-Velay (Haute-Loire) le 17/06/2016,
volume 2016P n° 4847.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de (4 420,01
€) QUATRE MILLE QUATRE CENT VINGT EUROS ET UN CENTIME.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE
2023/56 du 3 mai 2023

Le Préfet,



Eric ETIENNE

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00147 00014-CG

Opération : Extension ZAE La Gare BAS-EN-BASSET
Commune de Bas-en-Basset

IDENTIFICATION DES PARTIES

PROPRIETAIRE

- Madame OLLIER Marinette Jeanne France, Retraitée
née le 18/10/1942 à BAS EN BASSET (43)
Veuve de Monsieur MOULIN Jean Alphone Marie, non remariée.
demeurant Basset 9 Chemin de Lourette - BAS EN BASSET (43210)

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIÉ**

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON
ZA de la Borie – BP 70060 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
Immatriculé au SIREN sous le numéro 200073427, représenté par Monsieur Xavier DELPY, Président.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Une parcelle de terrain, sur le territoire de la Commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), cadastrée tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET

Référence cadastrale					Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²	
AK	1128	T	le Razat	1158	41
Total en m ² :				1 158	

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :
Acte rectificatif et licitation reçus par Maître DURIEUX, notaire à Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire)
le 26/09/2001, publiés au Service de la Publicité Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le
04/10/2001, volume 2001P n°1128.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de (2 698,14 €) DEUX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT EUROS ET QUATORZE CENTIMES.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE
2023/56 du 3 mai 2023

Le Préfet,


Eric ETIENNE

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00147 00015-CG

Opération : Extension ZAE La Gare BAS-EN-BASSET
Commune de Bas-en-Basset

IDENTIFICATION DES PARTIES

PROPRIETAIRE INCONNU

- Monsieur BERGER Michel
époux de Madame BRUN

demeurant Par Berger Vital 2 rue des Docteurs Henri et B Muller - SAINT ETIENNE (42000)

L'intitulé du propriétaire n'a pas été possible.

En vertu des articles 5 et 6 du décret du 4/01/1955 en application de l'article 82 du Décret du 14/10/1955.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIÉ**

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON

ZA de la Borie – BP 70060 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE

Immatriculé au SIREN sous le numéro 200073427, représenté par Monsieur Xavier DELPY, Président.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Une parcelle de terrain, sur le territoire de la Commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), cadastrée tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET

			Référence cadastrale		Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²	
AK	572	P	Le Razat	1315	25
Total en m ² :				1 315	

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, en vertu d'actes ou de faits antérieurs au 1^{er} janvier 1956.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de (3 063,95 €) TROIS MILLE SOIXANTE-TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT-QUINZE CENTIMES.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE
2023/56 du 3 mai 2023

Le Préfet,



Eric ETIENNE

Aux termes des recherches effectuées par l'expropriation conformément aux dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment en application des articles L.311.2 – L 311.3 et R.131.7 seuls les héritiers présumés désignés ci-dessous ont pu être identifiés.

HERITIER PRESUME

- Monsieur BERGER Vital Michel Antoine
né le 28/06/1971 à SAINT ETIENNE (42)

Célibataire majeur, déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
demeurant 2 Ancienne Route de Lyon - SAINT JEAN BONNEFOND (42650)

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00147 00016-CG

Opération : Extension ZAE La Gare BAS-EN-BASSET
Commune de Bas-en-Basset

IDENTIFICATION DES PARTIES

PROPRIETAIRE

- Monsieur COUTANSON Joël Yves Claude, Employé
né le 26/08/1969 à MONISTROL SUR LOIRE (43)
époux de Madame MARTIN Elisabeth Marie Ange
marié le 07/10/1995 à MONISTROL SUR LOIRE (43)
demeurant Les Bertons 6 Rue des Roses Tremieres - SAINT-SAVINIEN SUR CHARENTE
(17350)

Ci-après dénommé **l'EXPROPRIÉ**

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON
ZA de la Borie – BP 70060 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
Immatriculé au SIREN sous le numéro 200073427, représenté par Monsieur Xavier DELPY, Président.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Deux parcelles de terrain, sur le territoire de la Commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), cadastrées tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Numéro du plan
			Lieu-dit ou Rue	Surf m ²	
AK	611	T	Le Razat	3659	29
AK	612	P	Le Razat	2310	28
Total en m ² :				5 969	

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :

Donation-partage reçue par Maître JOLIMOY, notaire à Aurec-sur-Loire (Haute-Loire) le 09/04/1995, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy-en-Velay (Haute-Loire) le 07/06/1995, volume 1995P n° 5169.

Réserve droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit du donateur COUTANSON.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de (13 907,77 €) TREIZE MILLE NEUF CENT SEPT EUROS ET SOIXANTE-DIX-SEPT CENTIMES.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE
2023/56 du 3 mai 2023

Le Préfet



Eric ETIENNE

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00147 00017-CG

Opération : Extension ZAE La Gare BAS-EN-BASSET
Commune de Bas-en-Basset

IDENTIFICATION DES PARTIES

INDIVISAIRE

- Monsieur GESSEN Jérémy Joseph, Employé
né le 22/12/1985 à SAINT PRIEST EN JAREZ (42)
Célibataire majeur, déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
demeurant 13 Le Communal Basset - BAS EN BASSET (43210)

INDIVISAIRE

- Monsieur GESSEN Philippe , Employé
né le 21/03/1980 à FIRMINY (42)
époux de Madame FAYE Adama
marié le 19/04/2017 à SALY PORTUDAL (SENEGAL)
demeurant 13 Le Communal Basset - BAS EN BASSET (43210)

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIÉ**

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON
ZA de la Borie – BP 70060 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
Immatriculé au SIREN sous le numéro 200073427, représenté par Monsieur Xavier DELPY, Président.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Deux parcelles de terrain, sur le territoire de la Commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), cadastrées tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Numéro du plan
			Lieu-dit ou Rue	Surf m ²	
AK	613	L	Le Razat	910	30
AK	616	P	Le Razat	1940	31
Total en m ² :				2 850	

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :
Attestation après décès reçue par Maître POYET, notaire à Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire) le 26/09/2006, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le 06/11/2006, volume 2006P n°11800.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de (6 640,50 €) SIX MILLE SIX CENT QUARANTE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE
2023/56 du 3 mai 2023

Le Préfet,


Eric ETIENNE

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00147 00018-CG

Opération : Extension ZAE La Gare BAS-EN-BASSET
Commune de Bas-en-Basset

IDENTIFICATION DES PARTIES

PROPRIETAIRE DECEDE

- Madame THEILLERE Laurence Jeanne Emanuelle, Retraitée
née le 08/06/1930 à BAS EN BASSET (43)

Veuve de Monsieur SIMON-PERRET Pierre Marie Georges.

demeurant Par Maître FONTVIEILLE Odile 139 Rue Vendôme - LYON CEDEX 06 (69477)

Ci-après dénommé **l'EXPROPRIÉ**

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON

ZA de la Borie – BP 70060 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE

Immatriculé au SIREN sous le numéro 200073427, représenté par Monsieur Xavier DELPY, Président.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Deux parcelles de terrain, sur le territoire de la Commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), cadastrées tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Numéro du plan
			Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
AK	617	P	Le Razat	1440	32
AK	618	T	Le Razat	1776	33
Total en m² :				3 216	

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant en vertu d'actes et de faits antérieurs au 1^{er} janvier 1956.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de (7 493,28 €) SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE EUROS ET VINGT-HUIT CENTIMES.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE
2023/56 du 3 mai 2023

Le Préfet,



Eric ETIENNE

Aux termes des recherches effectuées par l'expropriation conformément aux dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment en application des articles L.311.2 – L 311.3 et R.131.7 seuls les héritiers présumés désignés ci-dessous ont pu être identifiés.

HERITIER PRESUME DE MME SIMON-PERRET Laurence
- Monsieur SIMON-PERRET Jacques Marie Hubert, Militaire
né le 27/04/1965 à TROYES (10)
demeurant Bâtiment La Tournette 33 Avenue de la Plaine - ANNECY (74000)

HERITIER PRESUME DE MME SIMON-PERRET Laurence
- Madame SIMON-PERRET Blandine Marie Pierre, Retraitée
née le 30/09/1957 à VOIRON (38)
Divorcée de Monsieur CAPELO suivant jugement rendu le 12/09/2011, non remariée.
demeurant 6 Rue de Maupas - LAUSANNE (1004 SUISSE)

HERITIER PRESUME DE MME SIMON-PERRET Laurence
- Madame SIMON-PERRET Agnès Marie Bernard
née le 02/05/1960 à VOIRON (38)
demeurant Congrégation des Soeurs Missionnaires du St-Esprit 18 RUE Plumet - PARIS (75015)

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00147 00019-CG

Opération : Extension ZAE La Gare BAS-EN-BASSET
Commune de Bas-en-Basset

IDENTIFICATION DES PARTIES

PROPRIETAIRE

- Madame BUXTORF Elisabeth France Pierrette, Assistante Maternelle
née le 17/09/1960 à FIRMINY (42)

Divorcée de Thierry-Pascal Yvon Marcel Georges TRIMBOUR par jugement du juge aux affaires familiales du Tribunal de Grande Instance de Versailles rendu le 07 décembre 2011
demeurant 5 allée aux Boules - VOISINS-LE-BRETONNEUX (78960)

Ci-après dénommé **l'EXPROPRIÉ**

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON

ZA de la Borie – BP 70060 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE

Immatriculé au SIREN sous le numéro 200073427, représenté par Monsieur Xavier DELPY, Président.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Cinq parcelles de terrain, sur le territoire de la Commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), cadastrées tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Numéro du plan
			Lieu-dit ou Rue	Surf m ²	
AK	614	L	Le Razat	1560	34
AK	615	T	Le Razat	910	35
AK	619	T	Le Razat	762	37
AK	620	T	La Gare	1950	38
AK	621	T	Le Razat	1529	36
Total en m ² :				6 711	

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :

Attestation après décès reçue par Maître BRUERA Patrice, notaire à Voisins-le-Bretonneux (Yvelines) le 27/11/2020, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le 14/12/2020, volume 2020P n°10827.

Licitation faisant cesser l'indivision reçue par Maître BRUERA Patrice, notaire à Voisins-le-Bretonneux (Yvelines) le 30/12/2020, publiée au Service de la Publicité Foncière du Puy en Velay (Haute-Loire), le 26/01/2021, volume 2021P n°981.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de (15 636,63 €) QUINZE MILLE SIX CENT TRENTE-SIX EUROS ET SOIXANTE-TROIS CENTIMES.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° BCTE

2023/56 du 3 mai 2023

Le Préfet,



Eric ETIENNE